

PROJET EDUCATIF

2022-2026

Ville de Château-Salins



Préambule

Le Projet Educatif constitue le socle de référence pour l'élaboration des différents projets pédagogiques et actions en matière d'Enfance et de Jeunesse au sein de la commune. Il est élaboré en concertation avec le Service Enfance Jeunesse et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La ville de Château-Salins appartient à la Communauté de Communes du Saulnois. Au sein de cette intercommunalité très étendue, 1 000 km² pour 128 communes, Château-Salins constitue l'un des principaux centres bourgs.

Selon l'INSEE (2018), la ville de Château-Salins compte environ 2 500 habitants et recense 585 enfants et jeunes âgés de 0 à 19 ans soit environ 23% de la population Castelsalinoise. Avec l'arrivée de nouvelles familles, le service périscolaire a vu augmenter sa fréquentation de 17% entre 2019 et 2022.

Une école maternelle, une école élémentaire, un collège et un lycée y sont implantés et accueillent des publics issus des communes du bassin de vie de Château-Salins.

Les écoles maternelle et élémentaire accueillent environ 300 élèves issus principalement des communes suivantes : Amelécourt, Château-Salins et Coutures, Fresnes-en-Saulnois, Gerbecourt, Lubécourt, Morville-les-Vic, Puttigny, Salonnnes, Vaxy.

Le collège accueille 299 élèves issus des communes suivantes : Aboncourt-sur-Seille, Amelécourt, Attiloncourt, Bioncourt, Burlioncourt, Chambrey, Château Salins et Coutures, Château-Voué, Dalhain, Fresnes-en-Saulnois, Gerbecourt, Grémecey, Haboudange, Hampont, Lubécourt, Morville-les-Vic, Moyenvic, Obreck, Pettoncourt, Puttigny, Salonnnes, Sotzeling, Vannecourt, Vaxy, Vic-sur-Seille, et Xanrey.

Le Lycée Agricole accueille chaque année environ 350 élèves dont 80% d'internes. Les élèves scolarisés de la 4^{ème} à la License Professionnelle sont **issus de toute la Moselle, voire pour certains, d'autres départements de la région Grand Est.**

Les différents services, périscolaire et jeunesse, collaborent avec les établissements scolaires (actions au sein du collège/lycée à destination des adolescents, accueil de stagiaires, participation aux conseils d'écoles, échanges autour des projets des enseignants afin de travailler sur des thématiques connexes au sein des ACM...).

La commune dispose également d'un **riche tissu associatif avec plus d'une trentaine d'associations sportives, sociales, culturelles**, implantées sur son territoire. A l'été 2021, une dizaine d'entre elles s'est engagée dans le projet Moselle Jeunesse à destination des adolescents.

On constate un besoin important en matière de garde d'enfants et de loisirs éducatifs. En 2020, une enquête réalisée auprès des familles et des jeunes du territoire a permis de mettre en avant les besoins de ces derniers :

- Maintien du service périscolaire et de ses horaires actuels qui conviennent à la majorité des familles
- Développement des actions parents/enfants et parentalité
- Développement de l'offre en matière d'accueil de loisirs durant les vacances scolaires
- Création d'un service dédié aux adolescents qui leur laisse une large place dans les choix d'activités, avec des actions sur le temps scolaire et durant les vacances.

Un Projet Educatif de Territoire (PEDT) avait été élaboré et n'avait pas pu être pérennisé. Les difficultés de ces deux dernières années, notamment du fait de la crise sanitaire n'ont pas permis les rencontres nécessaires au développement et à la finalisation de ce projet. Désormais confortée par un partenariat déjà bien engagé avec les établissements scolaires et les associations locales, la Ville de Château-Salins envisage de développer un Projet Educatif De Territoire à l'horizon 2023-2024.

En 2022, le Service Enfance Jeunesse poursuit son développement en développant au-delà du service Périscolaire différentes actions pour les enfants, les jeunes et les familles, notamment :

- Accueil périscolaire 3-11 ans
- Accueil de loisirs extrascolaire 3-11 ans
- Mercredis anniversaires
- Accueil de jeunes
- Accueil de loisirs adolescents
- Accompagnement des projets Jeunesse
- Moselle Jeunesse
- Chantiers contreparties
- Conseil Municipal des Jeunes
- Animations parents/enfants et parentalité

1) Objectifs du projet

La Commune de Château-Salins souhaite que ces objectifs apparaissent dans ses différentes actions destinées aux enfants :

OBJECTIFS GENERAUX :

● Aider l'enfant à grandir

- Favoriser le développement de l'autonomie
- Respecter les besoins et caractéristiques de chaque âge
- Respecter le rythme de chacun
- Permettre à l'enfant et au jeune de développer leur esprit critique, de faire des choix
- Développer la curiosité des enfants et des jeunes
- Prévenir les comportements à risque, éduquer à la santé (harcèlement, addictions, alimentation, hygiène...)

● Favoriser et permettre l'apprentissage de la démocratie

- Développer ses capacités d'expression, d'argumentation, d'écoute,
- Respecter les autres
- Suivre des règles
- S'initier au projet collectif
- Découverte du processus démocratique
- S'ouvrir à d'autres cultures
- Découvrir la notion d'engagement

OBJECTIFS TRANSVERSAUX :

● Adapter l'accueil à la prise en charge d'enfants en situation de handicap

- Pour tout accueil, identifier précisément les besoins et les difficultés de l'accompagnement
- Former les personnels
- Sensibiliser les enfants au handicap

● **Développer des actions autour de la parentalité, renforçant le lien parent/enfant**

- Proposer des actions communes parents/enfants où parents et enfants sont invités autour d'un but commun
- Proposer des temps d'échange autour des problématiques pouvant préoccuper les parents
- Solliciter régulièrement les parents afin de connaître leurs besoins, leurs points de satisfaction/d'insatisfaction, leurs demandes...

● **Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et des jeunes accueillis**

- Respecter les besoins physiologiques et psychologiques des enfants et des jeunes accueillis
- Appliquer les règles de sécurité et la réglementation en vigueur
- Connaître les dispositifs de signalement d'urgence (enfance maltraitées, pompiers, SAMU...)

● **Mettre en place des animations en lien avec le projet éducatif de territoire**

- Proposer des actions éducatives en complément de l'école
- Renforcer la collaboration avec les enseignants
- Développer les partenariats avec les établissements scolaires et les associations locales
- Favoriser l'accès de tous les enfants scolarisés dans la commune aux ateliers proposés

2) **Moyens pour permettre le fonctionnement des accueils**

a) **Locaux et espaces**

LE BÂTIMENT PERISCOLAIRE LA COURTE ECHELLE

Situé au 4 rue des Braissettes, le bâtiment a été spécialement construit pour les ACM (périscolaire, mercredis jeunes et Centres de Loisirs), avec accès à la bibliothèque. Il est opérationnel depuis septembre 2011, c'est un bâtiment HQE, BBC et de type 5. Sa capacité d'accueil est de 140 enfants et 10 adultes pour une superficie de 590 m².

Il est situé dans l'enceinte du groupement scolaire, ce qui facilite la prise en charge des enfants aux sorties d'écoles. De plus, il est situé à côté de la bibliothèque municipale.

Le bâtiment accueillant les enfants doit répondre aux conditions climatiques, d'hygiène et de sécurité (visite PMI, commission de sécurité, petits travaux réalisés par les services techniques de la Commune). La capacité d'accueil est fixée à 140 personnes.

L'enfant doit s'y sentir bien, comme « chez lui », libre et en sécurité.

Afin de concilier rythme de l'enfant, rythme de vie, rythme biologique et animations, des espaces dans les locaux sont définis à l'avance : restauration, jeux, activités manuelles, lecture, repos...

L'équipe d'animation peut également profiter des cours des écoles maternelles et primaires pour organiser des jeux à l'extérieur.

De plus, l'espace périscolaire est aussi pourvu d'un espace vert où ont été installés des bacs pour jardiner avec les enfants.



Les locaux se composent de différentes salles avec leur utilité propre :

- la salle de repos est avant tout une petite salle de jeux (imitation et construction)
- la salle d'animation est réservée aux activités manuelles
- la salle de jeux accueille les enfants participant aux activités « libres » (jeux de société, dessin, coin lecture) et aux petits jeux
- la salle de réunion peut recevoir également 10 enfants (à condition que les placards soient fermés à clé et que les agents n'y aient pas laissé d'affaires personnelles)
- la salle de restauration, pour les repas de midi et le goûter
- la cuisine, ses vestiaires et sa laverie
- 3 blocs sanitaires, enfants et handicapés (deux dans le hall et un dans la salle de restauration)
- le bureau de la directrice et de l'adjointe
- deux pièces de rangement du matériel et de la pharmacie
- un local ménage et une réserve de produits d'entretien

LE GITE DES SALINES

Situé rue des Tilleuls sur la zone de Loisirs des Salines, le bâtiment a été totalement rénové en 2021. Il peut accueillir jusqu'à 60 personnes, et dispose également de 18 couchages.

Le bâtiment permet d'accueillir les adolescents durant les vacances, et de leur proposer des accueils de loisirs à la journée, des mini séjours accessoires avec nuitée, d'organiser des veillées.



Au rez-de-chaussée : grande salle commune avec WIFI et écran/vidéoprojecteur pouvant accueillir 60 personnes, cuisine professionnelle, sanitaires.

A l'étage : 8 chambres privées avec leurs équipements sanitaires dédiés (WC et vasque/miroir) pouvant accueillir 18 voyageurs au total. 2ème cuisine équipée (non professionnelle) avec espace détente (canapé, TV, table-basse).

A l'extérieur, différents espaces sont accessibles pour organiser des jeux d'extérieur (terrain de foot, proximité de la forêt, espaces de pleine nature...).

b) Les différentes actions

La mairie de Château-Salins se propose de mettre en œuvre différents accueils collectifs de mineurs à destination des 3-17 ans. Ainsi les accueils proposés seront les suivants :

- Accueil périscolaire

- Accueil de loisirs extrascolaire 3-11 ans et 11-17 ans
- Accueils de jeunes pouvant avoir lieu en journée ou en soirée

En complément de ces accueils différentes actions sont susceptibles d'être organisées :

- Animations parents/enfants
- Actions autour de la parentalité
- Découverte des associations locales dans le cadre de Moselle Jeunesse
- Mise en place de chantiers contreparties (chantiers jeunes) pour les adolescents

La Ville de Château-Salins accompagne également les jeunes dans leurs projets, par le biais du Conseil Municipal des Jeunes, mais aussi en mettant à disposition son animatrice Jeunesse pour accompagner les jeunes porteurs de projets.

Par ailleurs suite à une demande importante des familles, la Ville maintient en parallèle des Mercredis Jeunes le service « Mercredis Anniversaires ». Dans ces moments festifs et propres à la détente, les règles liées à la vie en collectivité et une approche éducative demeurent toujours recherchées.

c) Les horaires d'ouverture

Le service périscolaire fonctionne aux horaires suivants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 6h45-8h30/ 11h30-13h30/ 16h30-18h30
- Les mercredis : 7h30-8h30/ 8h30-17h30 / 17h30-18h30

Durant les vacances scolaires, l'ALSH 3-11 ans propose des horaires identiques à ceux proposés le mercredi afin de maintenir une cohérence pour les parents qui travaillent : 7h30-8h30/8h30-17h30/17h30-18h30

Concernant l'Accueil des Adolescents, les horaires sont variables et s'organisent en période scolaire en fonction des projets. La mise en place d'un lieu dédié aux adolescents est à l'étude. Pour le moment, les actions en période scolaire se déroulent au sein des établissements scolaires (au collège les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 17h / au lycée les mercredis après-midi – horaires à définir selon les projets). Des veillées sont organisées un vendredi par mois de 19h30 à 22h dans les locaux du service périscolaire.

Durant les vacances, les adolescents sont accueillis au Gite des Salines. Les horaires sont généralement de 9h30 à 17h (sauf le mercredi, 11h30) avec une nuitée ou deux veillées dans la semaine.

d) Modalités d'accueil du public et modération des tarifs

Le service périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2 à Château-Salins. Un partenariat a été signé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autres communes. Ce contrat définit certains objectifs, des données financières et organisationnelles.

En parallèle de cette convention, plusieurs communes s'engagent au sein d'un comité de pilotage Enfance Jeunesse aux côtés de la Ville de Château-Salins. Ces communes participent au financement de l'Accueil Périscolaire et de l'Accueil de loisirs extra-scolaire : Amelécourt, Fresnes-en-Saulnois, Gerbecourt, Lubécourt, Morville-les-Vic, Puttigny, Salottes, Vaxy.

Seuls les enfants domiciliés dans une de ces communes ou dans une commune qui ne dispose pas d'une structure d'accueil périscolaire peuvent être accueillis. Cette commune est alors obligée de payer une participation aux frais de fonctionnement à la commune d'accueil (J.O. Sénat 9/04/09).

Afin de faciliter l'accès à ce service au plus grand nombre, la Commune de Château-Salins pratique des tarifs modérés en fonction du quotient familial et déduit la Prestation de Service (attribuée par la CAF).

Déclaré auprès de Jeunesse et Sports et de la PMI, ce service respecte la réglementation en vigueur et participe à l'épanouissement de l'enfant à travers des objectifs éducatifs fixés dans ce document.

Les différents accueils de loisirs (3-11 ans et adolescents), sont ouverts à tous les enfants, qu'ils soient ou non scolarisés dans la commune. Comme pour le service périscolaire, un conventionnement a été demandé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, et les tarifs sont modérés en fonction du quotient familial.

e) L'équipe d'animation

L'équipe du Service Enfance Jeunesse se compose de :

- 1 Responsable Enfance Jeunesse, qui supervise l'ensemble du service, et assure également la direction de l'Accueil Périscolaire titulaire d'un DEJEPS Animation Sociale
- 1 Directrice Adjointe de l'Accueil Périscolaire titulaire du BAFD

- 8 animatrices périscolaire titulaires ou stagiaire (BAFA, CQP Animateur périscolaire, CAP Petite Enfance)
- 1 animatrice Enfance Jeunesse titulaire du BPJEPS LTP
- 1 agent de restauration
- 1 agent de ménage et de plonge
- 2 jeunes volontaires en Service Civique

Les agents de service doivent suivre un stage HACCP pour assurer leur fonction.

Le personnel est encouragé à suivre des formations organisées par le CNFPT ou par d'autres organismes afin de se perfectionner.

Pour l'accueil de loisirs 3-11 ans durant les vacances, l'équipe se compose par ailleurs de 1 directrice BAFD et 2 à 4 animateurs selon l'effectif d'enfants prévu.

Pour tous ses accueils la Mairie de Château-Salins respecte les taux d'encadrement préconisés par la SDJES.

3) Budget et modalités tarifaires

Un budget est alloué chaque année par le conseil municipal pour l'organisation du service Enfance Jeunesse. Il prévoit notamment la possibilité d'acquisition et de renouvellement de jeux, jouets et mobilier.

Ce budget est élaboré par la Responsable Enfance Jeunesse en collaboration avec la Directrice Générale des Services afin d'assurer la cohérence entre les moyens et les besoins réels.

La participation tarifaire des familles peut être modifiée chaque début d'année scolaire par le Conseil Municipal. Ou avant si exception.

Un marché de service est signé entre le traiteur et la collectivité pour un an, avec possibilité d'être reconductible, afin de prévoir à l'avance le coût et l'organisation des repas.

4) Evaluation globale des accueils

La Responsable Enfance Jeunesse présentera au moins une fois par an à l'occasion d'un conseil municipal un rapport d'activités faisant état des animations menées, du projet pédagogique, du taux de fréquentation, des projets réalisés et à venir, des besoins et des attentes des acteurs et participants de ce service.

Chaque accueil bénéficiera d'une évaluation de ses objectifs éducatifs réalisée en équipe. Les enfants, les adolescents et les familles seront associés au processus d'évaluation.

Le présent projet éducatif est établi pour 4 ans et sera corrigé chaque année (en mars) si nécessaire, sur la base des observations recueillies auprès de l'équipe d'animation, du conseil municipal, des familles, et des enfants.

5) Communication du projet éducatif

Le projet éducatif est remis au personnel qui assure la direction, l'animation et la restauration dès sa validation par le Conseil Municipal ou dès qu'il est modifié.

La responsable du service Enfance Jeunesse est chargée de veiller à l'application de ce dernier.

Il est également à disposition des familles toute l'année.

Fait à CHATEAU – SALINS,

Le 17 mars 2022

Monsieur le Maire

Gaëtan BENIMEDDOURENE